

# Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 31 mars 2010

**Présents** : Claude Vignon, Giovanni Cadeddu, Sandra Perrier, Valérie Guillet, Isabelle Bailliard, Carine Michel, Gérald idelon, Pierre Barbier, Yves Guillet, Paul Bertrand  
**Excusé** : Martin Béchier

## Délibérations du Conseil

→ *Vote à l'unanimité* des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2009 des budgets Eau et Assainissement et communaux.

→ présentation des hypothèses retenues pour les budgets eau et assainissement et communal 2010 :

- base des produits réels de fonctionnement : 440 167 €
- transfert des charges salariales du budget communal vers le budget eau et assainissement pour un montant de 17 000 € (équivalent à un 2/3 temps agent technique)
- inscription d'un emprunt de 50 000 € en recettes d'investissement pour dépenses d'équipement, à utiliser si besoin et si réalisation effective des dépenses.
- Base des dépenses d'équipement : 217 427 € ; correspondant pour partie au solde de l'opération « hôtel du Vercors » + 80 000 € pour autres opérations (travaux bâtiments, routes, éclairage public, accessibilité, maison Paulette Roche)

*Voté à l'unanimité.*

→ *Vote* des 3 taxes communales : augmentation de 1%

Taxe d'habitation : 10,10% passe à 10,20%

Taxe foncière sur le bâti : 8,23% passe à 8,31%

Taxe foncière sur le non-bâti : 13,18% passe à 13,31%

*Voté à l'unanimité.*

→ *Vote* du programme des travaux proposés par l'ONF pour 2010 : dégagement et dépressage de semis naturel sur la parcelle 15, pour un montant de 2080 €HT. *Voté à l'unanimité.*

→ renouvellement de la convention ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) pour l'année 2010, signée avec la Direction Départementale des Territoires de la Drôme, pour un montant de 148,05 €. *Voté à l'unanimité.*

→ signature d'un bail commercial avec la société PC SIMPLE pour la location d'un local commercial au rez-de-chaussée de l'Hôtel du Vercors, à partir du 15 avril 2010 :

- 150 €HT/ mois pendant les 6 premiers mois ;
- 200 €HT/mois les 12 mois suivants ;
- 240 €HTmois les mois suivants.

*Voté à l'unanimité.*

→ signature d'un bail commercial avec la société AROMABULLE pour la location d'un local commercial au rez-de-chaussée de l'hôtel du Vercors, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010 :

- 150 €HT/ mois pendant les 6 premiers mois ;
- 200 €HT/mois les 12 mois suivants ;
- 240 €HTmois les mois suivants.

*Voté à l'unanimité.*

→ signature d'un bail précaire de location du meublé communal à Mme Muriel Victouron, à partir du 1<sup>er</sup> mai pour une durée prévisionnelle de 6 mois, pour un montant mensuel de 320 € hors charges. *Voté à l'unanimité.*

→ après mise en concurrence des différents fournisseurs et négociation, signature du contrat de location et maintenance du parc de photocopieurs de la commune (2 mairie, 1 école) pour 5 ans auprès de la société INFINITY Valence :

- location et maintenance trimestrielle : 218 €HT (contre 515 € actuellement)
- prix des copies : 0,005 €HT (contre 0,1395 actuellement)

soit une économie annuelle d'environ 1400 €HT. *Voté à l'unanimité.*

→ mise en place d'un nouveau fonctionnement pour la location de la salle des fêtes : la caution demandée pour le ménage passe de 80 à 100 €, exigible à la remise de clés. Une seule visite finale d'état des lieux sera effectuée en présence d'un élu, au terme de laquelle la caution sera restituée ou gardée. *Voté à l'unanimité.*

#### ***Décisions du Conseil***

→ La salle des fêtes a été mise à disposition gracieusement le dimanche 14 février auprès d'un collectif d'habitants et d'associations locales pour une journée d'information sur les résistances amérindiennes. Suite à la restitution des lieux, la facturation d'un forfait ménage de 80€ était envisagée. Aucun élu n'ayant pu constater l'état de la salle, il est décidé de ne pas facturer de forfait ménage. Le mode de location de la salle sera toutefois revu, afin de trancher plus clairement ces questions à l'avenir. Un courrier explicatif sera transmis aux représentants de la soirée.

#### ***Informations au Conseil***

→ suite au dernier vote du conseil communautaire de la CCV, et à la démission de son Président, la délibération approuvant la modification de ses statuts est caduque. Une nouvelle modification sera étudiée.